

RAPPORT AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : GESTION DE L'EXERCICE 2007

L'article R213-67 du code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration délibère sur « le rapport annuel de gestion ».

Ce rapport a pour objectif principal de tenir informé le conseil d'administration des actes pris pour appliquer les décisions de celui-ci. Il détaille l'activité générale de l'établissement. Des comptes rendus partiels réguliers ayant été présentés, sans vote, lors des précédentes réunions, conformément aux dispositions de l'article R213-69 du code, il s'agit d'entériner, par une délibération, les actes de gestion de l'année entière. Néanmoins, certaines pièces jointes à ces comptes rendus récapitulant de manière exhaustive plusieurs actes de gestion ne seront pas de nouveau annexées au présent rapport.

La gestion de l'exercice 2007, en dehors des actes ordinaires administratifs et financiers, a été marquée par la mise en œuvre du 1^{er} programme pluriannuel d'intervention (PPI) dont l'état d'avancement a été développé lors de la réunion du conseil de décembre et centrée sur la révision du 1^{er} PPI et de son corollaire, la mise en place des nouvelles redevances de bassin. C'est une année où tous les projets stratégiques de communication ont été concrétisés. L'animation en milieu scolaire a connu une activité abondante avec le recrutement en février, d'une animatrice. Enfin, l'assistance technique, notamment au niveau des démarches de territoire, les études techniques et l'établissement d'un programme de surveillance dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE ont connu un niveau appréciable d'exécution.

I LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

Le règlement des affaires de l'Office, par son conseil d'administration, s'est effectué lors des trois réunions qui se sont tenues respectivement les 18 avril, 26 octobre, et 14 décembre 2007. La commission de suivi s'est réunie une fois pour statuer sur la charte graphique de l'ODE incluant la rectification de la dénomination de l'Office (Office De l'Eau Martinique) plus conforme aux textes. Le procès verbal de cette réunion a été inclus au dossier de la réunion d'octobre. Les principales décisions, outre celles relatives au budget, au compte financier et à l'organisation générale des services avec un réajustement de l'organigramme, ont intéressé, la mise en œuvre de plusieurs volets de la LEMA, particulièrement de la procédure d'instauration des nouvelles redevances et de révision du PPI. Plusieurs objectifs de ce programme ont été atteints et, notamment, avec l'attribution des aides.

Le suivi de l'application des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services, assurés sous la responsabilité de la directrice, ordonnateur des dépenses et des recettes, ont généré la signature de conventions financières ou de partenariats, des mandats et des titres de recettes et le renouvellement des contrats détaillés lors des précédentes

réunions. Le concours des services de logistique et du centre informatique du département a contribué largement à la qualité des travaux réalisés. Ces prestations en nature n'ont pas fait l'objet d'évaluation financière et de traduction comptable au compte financier.

La gestion des ressources humaines, en exécution de la nouvelle organisation des services, prévoyant que quatre nouveaux agents devraient renforcer l'effectif : une animatrice (cadre c de la filière animation) deux ingénieurs chargés respectivement des démarches de territoire et des réseaux (VCAT de la filière technique) et un agent d'accueil bénéficiaire d'un contrat d'avenir.

Hormis 1 ingénieur dont le recrutement n'a pu aboutir qu'au 4^{ème} trimestre, les trois autres agents ont pris leur fonction en février et mars 2007. L'effectif, détaillé dans le tableau ci-joint, est arrêté au 31 décembre à treize agents (6 titulaires et 7 contractuels) avec une prééminence de la gende féminine à hauteur de 2/3, soit 9/13.

S'agissant de la formation professionnelle, le technicien, responsable du SIG a entamé une formation en gestion de l'eau dispensée par l'ENGREF. Une stagiaire en fin d'études d'ingénieur de l' Ecole Nationale des Ponts et Chaussées a été encadrée pendant 6 mois : elle a, essentiellement, assuré l'assistance technique au SCNA, sur le dossier de contrat de rivière du bassin versant du Galion. Par convention avec le CNFPT, un rédacteur stagiaire, a été accueilli dans nos services.

Le recrutement par contrat d'avenir d'un agent en chômage de longue durée ainsi que l'encadrement de stagiaires, participent à l'implication de l'ODE dans l'insertion professionnelle et la formation initiale.

Une convention de gestion de la médecine professionnelle et préventive, pour l'ensemble des agents, a été signée avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

En dépit de l'effort consenti pour une installation optimale, de l'application de la méthode de management participatif et par objectifs et des infimes compensations attribuées (notamment, jours de récupérations et prestations d'actions sociales du Comité des Œuvres Sociales du Département), la charge excessive de travail, engendrant l'irrespect régulier de la durée hebdomadaire légale de travail (35h), l'exiguïté des locaux, a donné lieu à des revendications particulières qui ont été présentées lors de la réunion d'octobre. Néanmoins, l'on a enregistré très peu de jours d'arrêt de travail pour cause de maladie et le maintien du haut niveau de performance et d'efficacité de notre institution. A titre de reconnaissance, une prime exceptionnelle de fin d'année de 150 € et des étrennes sous forme d'un bon d'achat de 70 € ont été attribuées à chaque agent.

Les marchés publics et les autres contrats, conventions et partenariats ont connu une croissance subséquente à la montée en charge de l'activité.

En effet, la procédure telle qu'elle ressort du règlement interne adopté le 15 avril 2005 a été scrupuleusement suivie, l'ensemble des marchés passés étant des MAPA (marchés à procédure adaptée), à savoir :

- Appel public à manifestation d'intérêt, en début d'exercice,
- Demande d'au moins 3 devis ou factures pro forma pour les dépenses de moins de 4000 €
- Avis d'appel public à la concurrence, avec cahier des charges publié sur le site Internet, au BOAMP, pour certaines études, affichage à la porte des locaux,
- Attribution par la directrice après avis de comités de pilotage, pour certaines études, et/ou analyses des services de l'ODE et de la DIREN
- Pour ce qui concerne les actions de communication, eu égard aux spécificités des prestations attendues, une demande de devis accompagnée d'une maquette, conforme aux prescriptions des cahiers des charges, est adressée à au moins trois prestataires présélectionnés.

La qualité de ces actes préliminaires a conditionné l'efficacité des réalisations du programme pluriannuel d'intervention.

II LES ACTES DE GESTION LIES À L'EXECUTION DES MISSIONS ET DU 1^{er} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

L'amplitude et la qualité des actes de gestion pris dans l'exercice des missions dévolues, légalement, à l'Office, dans le respect du code de l'environnement et des dispositions du SDAGE ont contribué à asseoir la légitimité et la reconnaissance de l'utilité de cet établissement public local dans le paysage des nombreux acteurs de l'eau à la Martinique. L'activité de l'exercice 2007 s'est enrichie de la mise en œuvre des pôles « démarches de territoire » et « réseaux » par le recrutement de deux ingénieurs VCAT.

II.1 L'ASSISTANCE TECHNIQUE, LES ETUDES, LES DEMARCHES DE TERRITOIRE ET LES RESEAUX

Les actes d'exécution ont concerné les contributions de l'office aux études, recherches, actions d'intérêt commun. Ils ont revêtu la forme :

- Soit de participation aux réunions de comités de pilotage ou autres organes consultatifs ou délibérants, au niveau local, national, européen et de la coopération caribéenne (MISE, GREPHY, bureau et plénière du Comité de Bassin, Comités nationaux de pilotage du MEDAD....)
- Soit d'instruction des demandes d'avis, de propositions et de suivi de dossiers délicats tels que celui de Caraïbe Hycos, des orientations du Cadre de référence stratégique national pour l'intervention des Fonds Structurels, du Schéma Martiniquais de Développement Economique du Conseil Régional, de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la ville du Robert, des chartes de l'environnement du PNRM et de la CACEM, des Plans Local d'Urbanisme et de gestion des risques de la ville du Lamentin, des études de réalisation des réserves naturelles et des travaux de révisions du SDAGE.

Enfin, il convient de signaler :

- Le concours apporté par l'ODE à la rédaction des projets d'arrêtés et de décrets d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Le travail du pôle SIG de l'office (Système d'Information Géographique) notamment en tant que référent, pour la Martinique, du SANDRE (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau) assurant le rapportage, au niveau national, des informations, de la Martinique, sur le site d'inventaire des dispositifs de collecte des données sur l'eau.

II.1.1 L'assistance technique et les démarches de territoire

En 2007, l'Office de l'eau a continué sa mission d'assistance technique auprès de certains acteurs de l'eau, dont les collectivités territoriales avec notamment :

- L'étude d'exploitation sur la nappe d'eau du Lamentin de la CACEM
- Le contrat de baie du Marin, porté par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique, le contrat de baie de Fort de France porté par la CACEM et le contrat de rivière porté par le SCNA
- La mise en place des SPANCS
- L'étude d'identification des eaux souterraines
- Le schéma directeur de l'alimentation en eau potable
- L'étude prospective de l'irrigation à la Martinique
- le Schéma Directeur des Données sur l'Eau

Des interventions et des analyses ont été effectuées en complément de la participation aux réunions de travail. Une fiche explicative est jointe en annexe.

II.1.2 Les études et les réseaux

- L'étude relative à l'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Martinique

Dans le cadre de la révision du SDAGE un bilan énergétique doit être réalisé. Ce dernier se traduit notamment par la quantification de l'impact de ses dispositions sur les installations hydroélectriques existantes et sur le potentiel hydroélectrique. Le marché a été notifié en décembre. Une fiche explicite les objectifs et les étapes de cette étude

- L'étude sur la qualité des eaux de source et la contamination des organismes aquatiques par des pesticides organochlorés

La première phase d'identification et d'analyse est terminée. Les informations ont été portées à la connaissance des communes concernées par les services compétents de l'Etat. Les modalités de valorisation, notamment par la publication d'un atlas, sont actuellement en cours de définition avec la DSDS.

- L'étude de faisabilité de l'observatoire de l'eau et le SDDE

Dans le cadre de la mise en place du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE), actuellement piloté par la DIREN qui bénéficie de l'assistance technique des services de l'O.D.E, l'étude de faisabilité de l'observatoire de l'eau a été reportée afin qu'il n'y ait pas de redondance. Suite logique du SDDE, l'Office a lancé l'étude de définition de l'observatoire de l'eau. Une fiche annexe détaille cette action.

- L'étude préliminaire au Schéma Départemental de Vocation Piscicole

L'état d'avancement de cet état des lieux est présenté dans une fiche annexe.

Une étude complémentaire en partenariat avec la DIREN et l'UAG sur la détermination des courbes habitat préférence devra débuter en janvier 2008 par l'encadrement d'une stagiaire. Elle sera ensuite suivie d'une étude sur le Débit Minimum Biologique qui devra être engagée avec l'ONEMA.

- L'étude sur les méthodes alternatives d'épandage du lisier

II.1.3 L'action du pôle Système d'Information Géographique (SIG) et de l'administration de données

Au cours de l'année 2005, la base de données de la cellule SIG s'est étoffée des données géographiques disponibles sur l'eau en Martinique, après une première phase de collecte auprès des producteurs de données géolocalisées (DIREN, du Parc Naturel Régional, du Conseil Général, de l'Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique, de la DSDS, du CNASEA, de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, de la SAFER, de la DDE, etc.)

Une convention de partenariat entre le Conseil Général et l'ODE relatives aux modalités de partage et d'échange de données avec le Département a été signée. Par ailleurs l'ODE participe activement aux travaux du groupe SIG972 composé de tous les producteurs de données géographiques.

La cellule SIG de l'ODE assure la valorisation cartographique de l'étude de la DSDS et du BRGM relative aux sources utilisées, pour la consommation, par la population. Les modalités de diffusion des résultats sont en cours d'élaboration.

La cellule SIG apporte son expertise dans le développement des progiciels de gestion des interventions et du tableau de bord du SDAGE, ainsi que dans le suivi de la réalisation de la BDCARTHAGE et de l'état des lieux de l'environnement piscicole des cours d'eau de la Martinique. L'on peut citer les principales cartes terminées en 2007 :

- des sites de contrôle pesticide des cours d'eau (DCE)
- des sites de contrôle de surveillance des cours d'eau (DCE)
- du suivi du rétablissement de la distribution de l'eau potable après le passage de DEAN
- de la délégation AEP
- du taux de pesticides dans les sources

L'ODE est le référent SANDRE (Système d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau) en Martinique. L'ODE assure le rapportage des informations sur le site d'inventaire des dispositifs de collecte des données sur l'eau de la Martinique après avoir effectué la mise à jour, la création, la validation et la codification des données des réseaux de surveillance et opérationnel (pour les plans d'eau, les eaux de transition, cours d'eau, STEP,...)
(<http://dcmartinique.rnde.tm.fr/RESEAUX/presentation/main/index.php>)

II.2 LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Dans le cadre de la mission d'information et de sensibilisation de l'Office de l'Eau, les actions définies dans le plan de communication ont été menées à bien. Il est important de signaler que **la totalité des actions phares prévues** ont été concrétisées. Le bilan de communication joint en annexe du rapport sur les actions d'information et de sensibilisation 2008, présenté au conseil de décembre 2007 a détaillé les actions de communication menées par l'Office De l'Eau.

Quelques actes, méritent d'être particulièrement rappelés :

- L'animation en milieu scolaire : depuis l'arrivée de Christelle GRAT, le 1^{er} février 2007, en tant qu'animatrice « Eau/Environnement », elle est intervenue, sur la demande des enseignants : dans **37 classes** de **21 établissements** scolaires, soit auprès de **1200 enfants**. Les 2 thèmes principaux sont les **cycles de l'eau** (cycle naturel et cycle de consommation sur l'eau) et les **économies d'eau**.

A cela s'ajoutent, les **10 animations** « Grandes vacances » à destination de plus de 500 enfants et jeunes organisées majoritairement dans le cadre de la campagne « plages et rivières propres ».

- L'émission hebdomadaire « Passeport pour l'eau », programme de six minutes qui s'adresse à la fois au jeune public et plus généralement au grand public. Du 17 janvier au 12 décembre, elle a été diffusée, les mercredis à 17 h sur RFO Martinique, partenaire sur cette opération, avec une rediffusion le dimanche.

Une émission spéciale de 26 min. a été diffusée le mercredi 21 mars dans le cadre de la journée Mondiale de l'eau sur le thème de « faire face à la pénurie d'eau ».

- Le lancement du Programme Pédagogique Eau
- L'élaboration d'outils de sensibilisation en fonction des thèmes abordés. Au cours de l'année, des panneaux ont été conçus « Eau, pollution, santé » et « L'eau et le jardin », ... Afin de faciliter ces actions, il est prévu dans le cadre du programme pédagogique eau, la création et la diffusion d'outils pédagogiques.
- Les actions menées dans le cadre des journées mondiales de l'eau du 22 mars, de l'océan, le 08 juin où environ **500 élèves** et accompagnateurs issus de 15 collèges de 11 communes du département ont participé à une **action de découverte / nettoyage de plages**, en réalisant un « état des lieux » du site choisi.
- La forte implication de l'office dans la préparation des J'Eau 2007, en partenariat actif avec le SICSM,
- La présentation de deux exposés sur la consultation du public et les enjeux de la gestion intégrée de l'eau dans un milieu insulaire à l'Assemblée Générale du RIOB à Debrecen en Hongrie,
- Le lancement de la procédure pour la réalisation, à compter de janvier 2008 du bulletin de l'eau « question eau ».

- L'intervention et le partenariat de l'office, dans le cadre de la semaine du développement durable avec le collège du François,
- La campagne de sensibilisation « préservons notre environnement : gardons nos plages et nos rivières propres », menée pendant les grandes vacances scolaires,
- Le partenariat avec le Carbet des sciences lors de la fête de la science,
- Les interventions 22 de fois dans les médias, presse écrite, radio ou télé (France–Antilles, RFO, ATV, RCI, NRJ,...) sur des thèmes divers : la gestion de l'eau, les journées mondiales, « plages et rivières propres », le prix de l'eau, les économies d'eau ...,
- La réalisation de la phase II de l'exposition sur l'eau en partenariat avec le Carbet des sciences qui a été validée par le comité de pilotage. Elle devrait être inaugurée le 04 avril 2008 à la Bibliothèque Schoelcher
- La mise à jour du site Internet de l'Office de l'eau, officiellement en ligne depuis fin 2005. Un retour positif en terme de consultation de ce site a été enregistré,
- L'insertion de publications dans la presse et la diffusion d'outils audiovisuels divers.

II 3 LES INTERVENTIONS : LES REDEVANCES ET LES AIDES

La mission de l'Office relative aux interventions est définie dans les textes préconisant l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention. Elle se compose, essentiellement de deux volets : les redevances et les aides. La totalité des procédures de gestion des aides et des redevances a été déclinée dans le cadre d'un manuel de procédures. De façon globale, les objectifs les plus difficiles à atteindre ont été ceux de la redevance.

L'activité du service des interventions, structuré en 2006, a fait l'objet d'un rapport exhaustif présenté au Conseil d'administration lors de sa réunion d'octobre.

Il est à noter que dans le cadre des aides, une visite, en fin de travaux ou d'études, est opérée et l'aide est versée sur la base des factures fournies et après vérification sur le terrain des travaux ou études réalisés.

Dans le cadre de l'application de la LEMA, la révision du PPI, intégrant l'ajustement des conditions d'attribution et l'instauration des nouvelles redevances ont mobilisé ce service, notamment dans la phase de préparation des délibérations du conseil d'administration de l'ODE et de la plénière du comité de bassin, dans la concertation des principaux potentiels redevables.

II.3.1 La communication autour des interventions

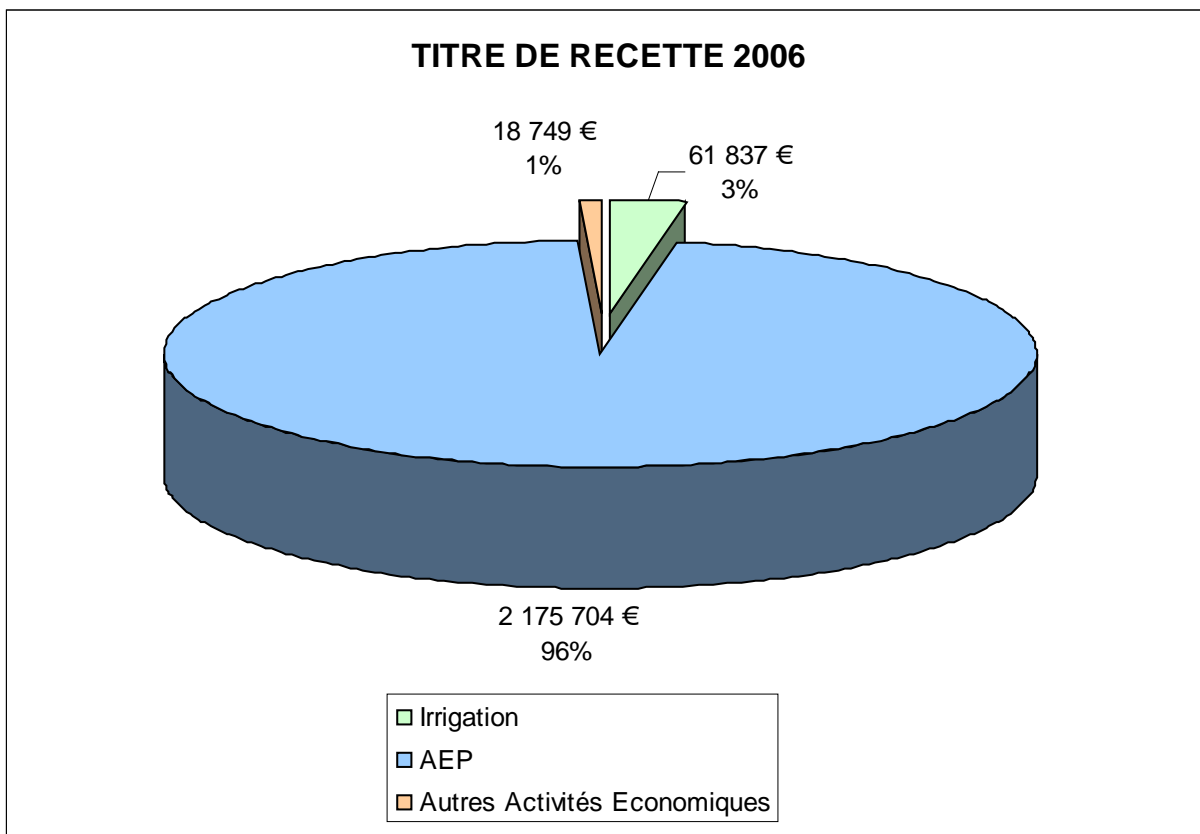
Afin de faciliter la mise en œuvre des redevances et leur acceptation par tous, mais également afin de faire connaître les possibilités d'aides proposées par l'Office de l'eau, un plan de communication a été mis en œuvre.

En 2007, ces actions de ce plan ont été amplifiées et se sont accompagnées d'une communication à destination du grand public par la diffusion d'un court métrage en janvier 2007. Malgré un plan de communication de proximité, le domaine agricole et plus particulièrement les Associations Syndicales Autorisées (ASA), est resté réticent. La volonté des services de l'Etat et de la Chambre consulaire d'Agriculture étant de favoriser la création de ces structures afin d'améliorer la gestion du secteur agricole, une approche concertée a été privilégiée bien que la procédure ait été mise en œuvre dans un souci de respect de la réglementation.

II.3.2 Les redevances

Les forces vives de l'Office de l'Eau ont été concentrées sur le respect de la procédure de la redevance pour prélèvement et de mise en place des nouvelles récapitulées dans l'annexe ci-jointe. Malgré des oppositions et des embûches, la redevance pour prélèvement a bien été liquidée pour l'ensemble des usages (alimentation en eau potable, irrigation et autres activités économiques). Avec son effectif réduit, une organisation en interne a permis d'assumer la charge supplémentaire imposée par l'accomplissement de cette mission de liquidation de la redevance. Les formulaires de déclaration ont été expédiés en janvier 2007 et les titres de recettes, après contrôles essentiellement sur pièces, ont été émis et mis en recouvrement à partir de juin 2007. En ce qui concerne le monde domestique, toutes les déclarations ont été retournées. Enfin le secteur industriel enregistre les plus faibles retours.

Activité	Assiette m3	Titres émis €
Irrigation	12 367 324	61 837 €
AEP	43 514 078	2 175 704 €
Autres Activités Economiques	749 977	18 749 €



Les titres correspondants ont tous été émis à l'encontre des redevables selon le détail ci-après, à l'exception d'un d'entre eux et deux chèques de l'exercice précédent ont été encaissés :

ACTIVITE	N° DOSSIER	NOM	Assiette m3	Taux	Recette
AE	11	SABLIERES FOND CANONVILLE	193 625	0.025	4 841 €
	55	DISTILLERIE DILLON	67 700		1 693 €
	76	DISTILLERIE LA MAUNY	85 990		2 150 €
	101	DISTILLERIE SAINT JAMES	50 880		1 272 €
	125	SAEM PSRM	79050		1 976 €
	95	SOMES (Champflore)	50 167		1 254 €
	260	CARRIERES GOUYER	85 065		2 127 €
	121	SARL Bagatelle	137 500		3 438 €
AEP	62	CONSEIL GENERAL	15 921 890	0.05	796 095 €
	145	SMDS	3 876 832		193 842 €
	196	ODYSSI	11 042 687		552 134 €
	118	S.M.E.	12 672 669		633 633 €
IRRIGATION	198	EARL Exploitation agricole rivière la Manche	61 235	0.005	306 €
	204	SARL HABITATION PERINELLE	122 941		615 €
	115	GFA CHANCEL	68 800		344 €
	178	SCEA BANANE DU MALGRE TOUT	105 832		529 €
	57	DESIRADE SARL	82 730		414 €
	65	SARL SOUDON	58 714		294 €
	66	UNION SARL	98 359		492 €
	54	SARL PETIT MORNE	169 913		850 €
	81	SARL HABITATION ASSIER	151 925		760 €
	144	SMDS	684 954		3 425 €
	61	CONSEIL GENERAL	8 474 900		42 375 €
	179	SCEA BANANES DU GALION	304 454		1 522 €
	136	SARL CHOISY	53136		266 €
	259	GAEC DE BELFORT	93695		468 €
	58	SCEA MONT EOLE	54 936		275 €
	237	ASAPRBPM	1 780 800		8 904 €
TOTAL :					2 256 290 €

Enfin, le développement du progiciel de gestion des interventions s'est poursuivi. Ce progiciel aura pour vocation d'assurer les deux volets fondamentaux qui sont :

- L'aide à la gestion et au traitement des redevances et des aides
- L'analyse et la cartographie des pressions anthropiques recensées par la mise en œuvre de la redevance et l'attribution des aides.

A terme, il a vocation à devenir un véritable outil d'aide à la décision et à la mise en œuvre de stratégies de développement liées aux aménagements humains. D'ores et déjà, un GPS couplé à un pocket PC permet de relever les coordonnées géographiques des ouvrages lors de chacune des sorties terrains et d'y associer des caractéristiques techniques, afin de les reporter dans le Système d'Information Géographique (SIG) de l'Office De l'Eau.

Jusqu'à ce que ce progiciel soit pleinement opérationnel, le traitement des aides et des redevances se fait manuellement et avec des modules légers développés sur Excel.

II.3.3 Les aides

Une analyse des aides accordées fait ressortir que pour l'année 2007 :

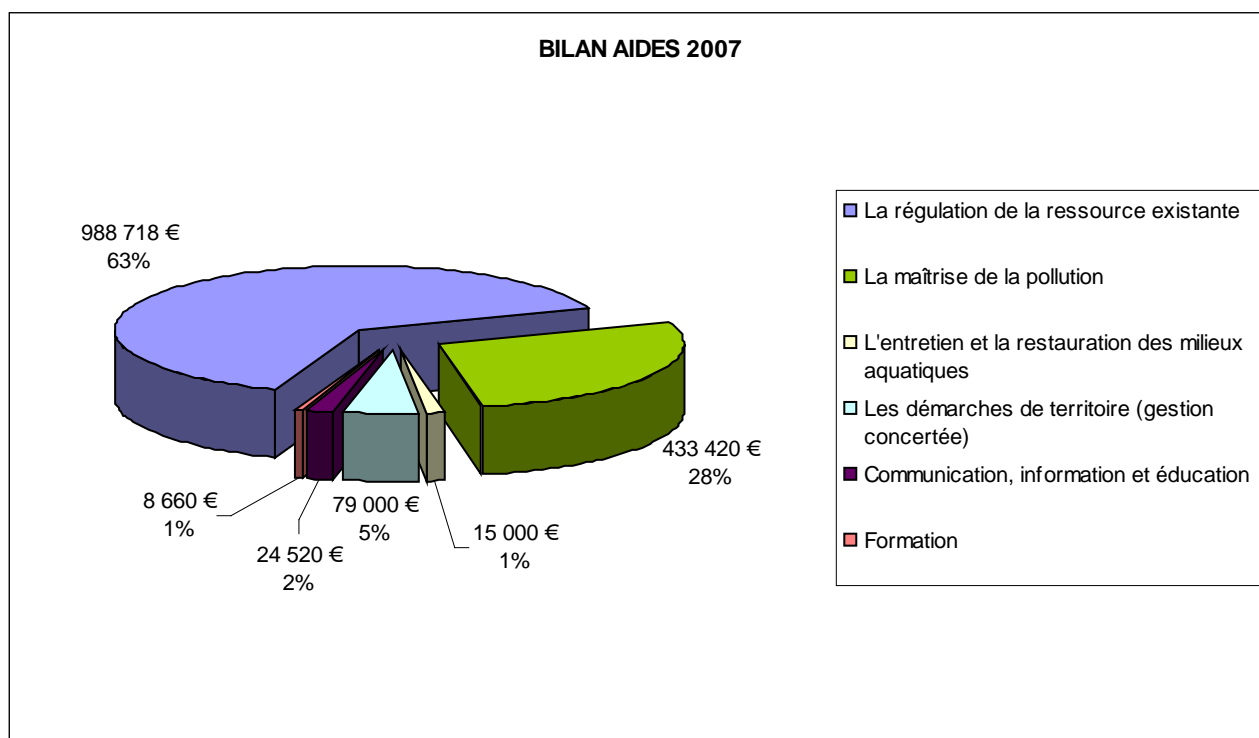
Les 30 demandes d'aides instruites, ont été accordées pour un montant total de 246 868 €; soit :

- 4 aides dans cadre de la rubrique « maîtrise de la pollution » non seulement à des entreprises privées mais aussi à un EPCI pour des travaux de transfert des effluents brut et des travaux d'assainissement
- 13 aides dans le cadre de la rubrique « régularisation de la ressource existante – réalisation de filières d'économie d'eau », pour la réparation des dégâts causés par DEAN, la pose de citernes pour la récupération des eaux de pluie et des travaux d'extension des réseaux AEP
- 3 aides dans le cadre de la rubrique « démarche de territoire » à la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique pour le contrat de baie du Marin

- 1 aide dans le cadre de la formation à ODYSSI
- 1 aide dans le cadre de « l'entretien et la restauration des milieux aquatiques »
- 8 aides dans la rubrique « communication » à des écoles, associations et mairie.

La rubrique d'aide la plus utilisée est la « régulation de la ressource existante », notamment les travaux d'extension des réseaux AEP qui, en pourcentage numéraire, est également la plus élevée.

La régulation de la ressource existante	988 718 €	13		61%
La maîtrise de la pollution	433 420 €	4		31%
L'entretien et la restauration des milieux aquatiques	15 000 €	1		1%
Les démarches de territoire (gestion concertée)	79 000 €	3		4%
Communication, information et éducation	24 520 €	8		2%
Formation	8 660 €	1		1%
	1 549 318 €	30		



II.4 LA FORMATION

N'ayant pas eu de demande spécifique de sessions de formations, l'O.D.E reste à l'écoute des besoins des professionnels de l'eau et de l'assainissement.

Il leur a été transmis, néanmoins, le catalogue de formation de l'Office International de l'Eau, spécialiste en la matière (centre de formation de Limoges) et des négociation ont été menées en décembre 2007 avec cet organisme, le CNFPT et l'association française du CWWA pour l'établissement d'un plan de formation en matière d'eau et d'assainissement adapté aux besoins de la Martinique.

Pour l'année 2007, il est prévu une formation autour de l'assainissement par l'ASTEE, plus spécifiquement l'assainissement non collectif à destination des professionnels. Ce dossier est porté par l'Office de l'Eau mais il a été concrétisé par un séminaire organisé par ODYSSI avec une participation logistique et financière de l'ODE.

Enfin, dans le cadre de la présidence du Réseau International des Organismes de Bassin par la Présidente du Comité de Bassin, il a été proposé la mise en place d'un centre caribéen de formation sur les métiers de l'eau. En 2008, une étude de faisabilité sera réalisée.

III LA COOPERATION DANS LA CARAÏBE

Eu égard aux lourdes charges de travail de l'équipe réduite de l'Office, mais surtout au caractère officieux de cette compétence des offices de l'eau des DOM, la coopération dans la caraïbe s'est limitée essentiellement à la participation au Global Water Partnership et aux travaux de la section française du CWWA.

La LEMA, en son article 86, légitime ces actes embryonnaires de coopération. Elle précise les conditions d'exécution de cette mission, à partir de 2008, dans ces termes : « *dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, l'office de l'eau peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% de ses ressources, le cas échéant, et suivant les règles statutaires en vigueur pour chaque catégorie de personnels, avec le concours de ses agents* »

La coopération s'est principalement recentrée, en 2007, sur la promotion de la gestion intégrée de l'eau.

Le GWP : Dans le cadre de la gestion intégrée de la ressource en eau dans un contexte insulaire, l'Office De l'Eau est partenaire du Global Water Partnership. Depuis 2006, ne pouvant être réélu au comité exécutif, il été admis à y participer en tant qu'observateur et représentant de la langue française au comité exécutif de la section du Global Water Partnership (GWP), avec une assistance permanente au secrétariat de la GWP.,

Le CWWA : l'Office De l'Eau participe aux réunions de la section française en qualité d'adhérent et y apporte son expertise.

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'environnement) **Section Antilles Guyane** : L'Office a été sollicité pour animer le réseau régional de l'ASTEE. Des contacts ont été établis avec le siège et il a été proposé de développer pour l'année 2007 une formation sur l'assainissement non collectif à destination des professionnels avec rédaction d'un guide technique

des pratiques dans un contexte insulaire. Le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement sur cette mission d'animation lors de la réunion de décembre.

La synergie avec le GWP, Global Water Partnership: un suivi des démarches mises en œuvre par le GWP est effectué avec une participation active sur la mise en place d'une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau mais également avec les partenaires potentiels que sont l'Association des Etats de la Caraïbe, la Caribbean Environmental **Health** Institute (CEHI) et les associations œuvrant dans ce secteur avec une nécessaire prise en compte du lien ombilical terre – mer.

Tous ces actes témoignent de l'ampleur des tâches à accomplir pour concrétiser les missions de l'Office, véritable agence locale de l'eau, mais surtout, du sens aigu du service public du personnel, de leurs grandes compétences et qualités intrinsèques. Ils ont contribué à asseoir définitivement la légitimité de cette institution dans le panel des acteurs de l'eau, tant auprès du grand public que des autres organismes publics et privés locaux, caribéens, nationaux et européens.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport de gestion de l'exercice 2007.

